

Séance ordinaire du 30 août 2021

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi trente août deux mille vingt et un à seize heures douze, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Ann-Sophie Harvey, attachée politique et responsable des communautés du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2021-09-12

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 30 août 2021.

CE-2021-09-13

Approbation du procès-verbal des séances des 23 et 24 août 2021

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 23 et 24 août 2021.

CE-2021-09-14

Imposition d'une réserve pour fins publiques sur les lots 1 962 899, 1 962 900 et 1 962 901 du cadastre du Québec (chemin du Quai, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-045](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'imposer une réserve pour fins publiques sur les lots 1 962 899 et 1 962 900 du cadastre du Québec, tels qu'ils sont montrés à la description technique préparée par madame Renelle Labrecque, arpenteure-géomètre en date du 22 juillet 2021, sous sa minute 22, afin de constituer un parc public et d'autoriser la procureure qui sera mandatée ou le procureur qui sera mandaté à entreprendre les procédures appropriées et à signer tout document à cet effet;
- d'imposer une réserve pour fins publiques sur le lot 1 962 901 de ce cadastre, tel qu'il est montré à la description technique préparée par madame Renelle Labrecque, arpenteure-géomètre en date du 22 juillet 2021, sous sa minute 21, afin de constituer un parc public et d'autoriser la procureure qui sera mandatée ou le procureur qui sera mandaté à entreprendre les procédures appropriées et à signer tout document à cet effet.

CE-2021-09-15

Prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition concernant l'autorisation de la demande de démolition de l'immeuble situé au 220, rue Napoléon-Mercier (secteur Lévis, lot 5 064 756 du cadastre du Québec)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-033](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'accueillir la demande de révision (appel) relativement à la demande de démolition de l'immeuble sis au 220, rue Napoléon-Mercier, secteur Lévis (correspondant au lot 5 064 756 du cadastre du Québec);
- de refuser le projet de réutilisation du sol dégagé déposé dans le cadre de la demande de démolition relative à cet immeuble;
- de refuser la demande d'autorisation de démolition relativement à cet immeuble.

CE-2021-09-16**Levée de la séance**

La séance est levée à 16 h 46.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
